

1 127

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à caractère particulier pour l'année 2019

P. J. : -1 tableau récapitulatif
-1 projet de délibération

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les subventions sollicitées par des associations, au titre de l'année 2019, dont les activités participent activement à la vie de la cité et que la Commune estime opportun de soutenir financièrement.

La liste de ces subventions est détaillée dans le tableau ci-annexé, pour un montant global de 2.165.000 F/CFP.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement des subventions sollicitées par ces associations.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 5 août 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE

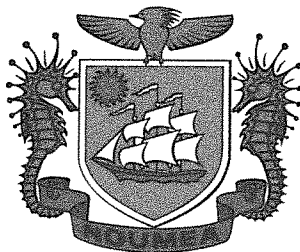


DEMANDE DE SUBVENTIONS A CARACTERE PARTICULIER

Budget : 2.500.000 F/CFP
 Montant attribué : 2.165.000 F/CFP
 Disponible : 335.000 F/CFP

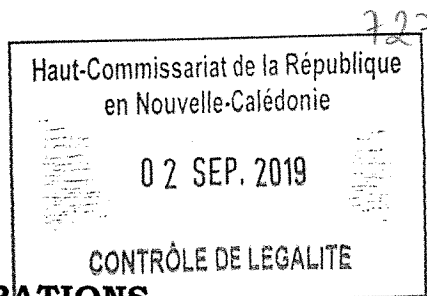
NOM DE L'ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2018	PROPOSITION
REVUE JURIDIQUE, POLITIQUE ET ECONOMIQUE (Robert BERTRAM)	2006	Aide à la publication de la revue	100.000	3.994.955	NC : 1.200.000 P. ILES : 100.000 P. NORD : 100.000	50.000	50.000
ASSOCIATION DES RADIOS AMATEURS (Samuel TOROPE)	1961	Aide à la promotion du radio amateurisme et participation aux actions de la sécurité civile	200.000	1.270.000	P. SUD : 100.000 Sécurité Civile : 1.000.000	50.000	50.000
OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (Jean-Paul LEXTRAIT)		Aide à la sécurisation de la Maison du Combattant, au soutien des actions au profit des anciens combattants et à l'aménagement d'un accès pour personnes à mobilité réduite	500.000	2.000.000	NC : 700.000 P. ILES : 100.000 P. NORD : 200.000	500.000	500.000
AMICALE DOYENNE DES ANCIENS COMBATTANTS DE NOUVELLE-CALEDONIE (Hervé LEEMAN)	1919	Aide à la solidarité intergénérationnelle et aux transports des personnes à mobilité réduite vers la Maison du Combattant	50.000	9.600.000	NC : 8.350.000 P. ILES : 100.000 P. SUD : 100.000 FNAM : 60.000	50.000	50.000
		Aide pour le déplacement à Oyonnax du porte-drapeau de la résistance	450 000	415 000	-	0	415 000
ASSOCIATION DES MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS (René CHARLOT)	1970	Aide pour l'organisation de représentations patriotiques en province Sud	250.000	4.900.000	NC : 300.000 P. SUD : 300.000 Dumbéa : 100.000 M. Dore : 40.000 Païta : 100.000 La Foa, Boulouparis, Bourail : 40.000 chacun	100.000	100.000

NOM DE L'ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2018	PROPOSITION
AMICALE DES COMBATTANTS ET ANCIENS DES OPERATIONS EXTERIEURES (Pascal HIBLOT)	2011	Aide pour l'organisation d'une cérémonie le 23 octobre 2019 et aux déplacements hors Nouméa pour le devoir de mémoire	200.000	4.316.000		100.000	100.000
ASSOCIATION DES OFFICIERS DE RESERVE ET DES RESERVISTES DE NOUVELLE-CALEDONIE (Philippe PALOMBO)		Aide pour la célébration du 15 ^{ème} anniversaire du jumelage avec l'association des Officiers de Réserve du Queensland et pour l'organisation d'une cérémonie le 11 novembre 2019	200.000	1.187.042		-	100.000
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (Armand LEDER)	1981	Aide aux soins des animaux et à l'entretien du refuge	1.200.000	27.195.177	NC : 1.200.000 P. SUD : 2.200.000 Dumbéa : 500.000 M. Dore : 500.000 Païta : 400.000	Fonct. 700.000 Invest. 12.300.000	700.000
ASSOCIATION NC COVOITURAGE (Guenolé BOUVET)	2010	Aide à la promotion du covoiturage et aux frais de fonctionnement du site internet	399.037	1.428.554	P. SUD : 714.277 Dumbéa : 127.692 M. Dore : 107.740 Païta : 79.807	-	50.000
ASSOCIATION HANDIKART NC (Jean-Yves COULON)	2018	Aide à la formation de conduite de sports mécaniques réservée aux handicapés et aux débutants	250.000	1.066.300	Partenaires privés : 816.300	-	50.000
TOTAL							2.165.000



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 29 août à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 21.08.2019	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Félicia BALLANGER
DATE D’AFFICHAGE 23.08.2019	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Charles ERIC
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O’CONNOR	M.	Angélo PITO
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Christine BELLET		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Karine DESTOURS
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Christophe CHEVILLON
Nombre de présents	:	33	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
			M.	Tristan DERYCKE	M.	André WAMO
Nombre de votants (8 procurations)	:	41	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Isabelle LAFLEUR
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
			Mme	Janine BAJON	M.	Jonas TAOFIFENUA
			M.	Christophe OBLED	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
			M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Paule GARGON

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

attribuant des subventions à caractère particulier au titre de l'année 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 29 AOUT 2019

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

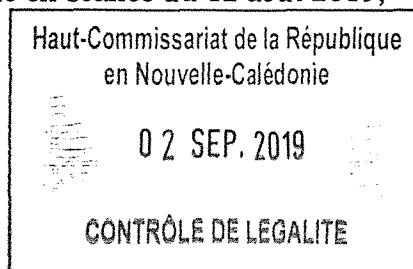
VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/120 du 5 août 2019

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 12 août 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :



ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 2.165.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 – Charges de gestion courante, pour être versé aux associations suivantes :

REVUE JURIDIQUE, POLITIQUE ET ECONOMIQUE Aide à la publication de la revue	50.000 F/CFP
ASSOCIATION DES RADIOS AMATEURS Aide à la promotion du radio amateurisme et participation aux actions de la sécurité civile	50.000 F/CFP
OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE Aide à la sécurisation de la Maison du Combattant, au soutien des actions au profit des anciens combattants et à l'aménagement d'un accès pour personnes à mobilité réduite	500.000 F/CFP
AMICALE DOYENNE DES ANCIENS COMBATTANTS DE NOUVELLE-CALEDONIE Aide à la solidarité intergénérationnelle et aux transports des personnes à mobilité réduite vers la Maison du Combattant et pour le déplacement à Oyonnax du porte-drapeau de la résistance.	465.000 F/CFP
ASSOCIATION DES MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS Aide pour l'organisation de représentations patriotiques en province Sud	100.000 F/CFP

AMICALE DES COMBATTANTS ET ANCIENS DES OPERATIONS
EXTERIEURES

Aide pour l'organisation d'une cérémonie le 23 octobre 2019 et aux
déplacement hors Nouméa pour le devoir de mémoire

100.000 F/CFP

ASSOCIATION DES OFFICIERS DE RESERVE ET DES
RESERVISTES DE NOUVELLE-CALEDONIE

Aide pour la célébration du 15^{ème} anniversaire du jumelage avec
l'association des Officiers de Réserve du Queensland et pour
l'organisation d'une cérémonie le 11 novembre 2019

100.000 F/CFP

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX

Aide aux soins des animaux et à l'entretien du refuge

700.000 F/CFP

ASSOCIATION NC COVOITURAGE

Aide à la promotion du covoiturage et aux frais de fonctionnement
du site internet

50.000 F/CFP

ASSOCIATION HANDIKART NC

Aide à la formation de conduite de sports mécaniques réservée aux
handicapés et aux débutants

50.000 F/CFP

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le
présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours
citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée,
transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie
d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 29 AOUT 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 30 AOUT 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD

- 1

D.F. (dont T.P.S.)

- 2

AFFICHAGE

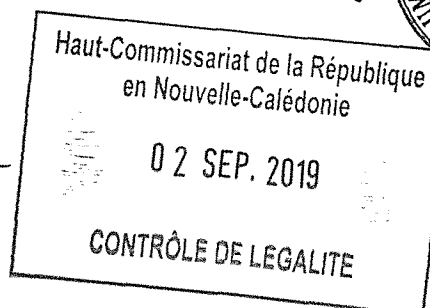
- 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 2 SEP. 2019
au Commissaire Délégué

et notifié le - 2 SEP. 2019
et a été publié le

est exécutoire de plein droit.

Pour le Maire et par délégation,



Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances